

Adresse de l'administrateur du district des Sables (Vendée) qui fait part à la Convention d'un nouvel envoi d'argenterie et de bijoux, lors de la séance du 15 brumaire an III (mercredi 5 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administrateur du district des Sables (Vendée) qui fait part à la Convention d'un nouvel envoi d'argenterie et de bijoux, lors de la séance du 15 brumaire an III (mercredi 5 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 416-417;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21589_t1_0416_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Mandataires d'un peuple libre, récévés l'hommage sincère que les membres du conseil général de la commune de l'Isle-Jourdain, organes de ses concitoyens vient rendre à votre morale divine et énergique. Maintenus jusqu'à la paix le gouvernement Révolutionnaire dans toute sa pureté et son intégrité, gardés jusqu'à la fin de vos travaux, cette attitude imposante qui encourage la vertu et fait palir le crime, protégés les bonnes moeurs, digne patrimoine des vrais républicains, restés à votre poste, achevés le bonheur du peuple par la régénération française, pour nous fidèles à vos décrets nous jurons de ne connaître d'autre point de ralliement que la Convention nationale, nous foulons au pieds l'intrigue, la domination et la calomnie, pour diriger nos coeurs vers l'affermissement d'une République une et indivisible.

THOUSOUX, *agent national*, THOULOUSE,
LAURENT, *secrétaires*, 5 signatures d'officiers
municipaux, 9 signatures de notables.

7

L'administration du district des Sables [Vendée] écrit à la Convention nationale, en date du 18 germinal dernier :

« Nous adressons à la Convention nationale un septième envoi d'argenterie et bijoux pesant 126 marcs, qui, joints aux précédents, présentent une masse de 1166 marcs d'argent, 216 marcs galons or et argent, 288 marcs cuivre argenté, 2744 marcs cuivre pur, 71416 marcs de cloches et 358 pierres et diamans. »

Mention honorable, insertion au bulletin (30).

[Thevenet, garde du dépôt des dépouilles des églises, Paris, le 14 brumaire an III] (31)

La lettre ci-jointe ayant été trouvée dans une caisse d'argenterie venant des Sables, a été mal à propos renfermée dans mes cartons, comme elle mérite d'être lue à la Convention je la remets au citoyen Thibault, qui fera à ce sujet ce qu'il jugera convenable.

L'objet annoncé a été reçu dans mes magasins et le récépissé en a été expédié au district des Sables.

THEVENET, *garde du dépôt des dépouilles des Eglises, rue [illisible] Augustin, n° 742.*

[L'administration montagnarde du district des Sables à la Convention nationale, le 18 germinal an II] (32)

(30) P.-V., XLVIII, 195.

(31) C 324, pl. 1391, p. 2.

(32) C 324, pl. 1391, p. 1. *Bull.*, 21 brum. (suppl.), mention de la vente des deux petits lots de terre et *Bull.*, 20 brum. (suppl.) mention d'un envoi d'argenterie et bijoux.

Représentans

En vain de vils intrigans s'agitent pour calomnier les Sablais auprès de la représentation nationale. Des faits répétés et énergiques seront les seules armes qu'ils emploieront pour terrasser leurs laches détracteurs.

Nous adressons à la Convention un 7^{ème} envoi d'argenterie et bijoux, pesant 126 marcs qui joints aux précédens, présentent une masse de 1166 marcs d'argents, 216 marcs, galons, or et argent, 288 marcs, cuivre argentés, 2744 marcs cuivre pur, 71416 marcs de cloches et 358 pierres et diamans.

Nous annonçons à la république entière, que sur une population de 5500 âmes, dont 3500 femmes, enfans et vieillards, les sablais ont fournis à la patrie et à la liberté, 1600 hommes tant dans les bataillons que dans la marine ou nos braves camarades surent toujours se bien distinguer.

Les biens des émigrés se vendent avec une rapidité et une chaleur dont il y a peu d'exemples.

Le mois dernier, Legeai, juge de paix de Poiroux acheta un petit domaine que les brigands disputaient encore à la république. Il fut assez imprudent pour l'habiter, les scélérats royalistes l'assassinèrent au pied de l'arbre de la liberté!

Ses frères, ses voisins accourent en foule après la retraite des brigands, pour déplorer la perte d'un père et d'un ami sincère. Legeai recueille ses forces et leur prononce ces mots en expirant : « mes amis, cessez vos pleurs, sachez seulement m'imiter, j'ai vécu pour la liberté, je meurs pour elle, je suis content ».

Le 16 de ce mois deux petits lots de terre estimés 3796 L ont été vendus 22775 L malgré que plusieurs de ces domaines furent menacés d'une incendie dévorante.

Représentans! on nous traite d'égoïste! Eh bien jugez en par les faits! la commission des subsistances et approvisionnements a mis en réquisition les toiles à sacs, fils et treillis. La commune de Saint-Avaugourd s'est aussitôt empressée de donner gratuitement tout ce qu'elle possédait en ce genre.

Une extrême pénurie d'étoffes, n'ayant pas permis d'habiller le bataillon de première réquisition, chacun s'est empressé d'y suppléer en apportant manteaux, vestes, gilets, chemises, habits.

Enfin les communes les plus pauvres se sont disputées à l'envi le plaisir de faire à la patrie, leurs offrandes civiques, les effets sont mis à la disposition du ministre de la guerre, et l'argent versé en la caisse du district.

C'est ainsi, Représentans, que nous répondons à nos ennemis, c'est ainsi que nous vous prouverons que nous sommes toujours dignes de ce décret si cher à nos coeurs, qui nous met au rang des sans culottes qui ont bien mérité de la patrie, c'est ainsi que nous montrerons au comité de Salut public, qu'il ne s'est point trompé, en nous traitant comme des républicains inviolablement attachés à la

Montagne et à la République une et indivisible.

Salut et fraternité.

BIRES, *agent national*
et 5 autres signatures.

8

La garde nationale de Villefort, département de la Lozère, assure qu'elle ne reconnoît que la Convention nationale et qu'elle est prête à verser tout son sang pour le maintien de la liberté et de l'égalité et l'entière exécution des lois.

Mention honorable, insertion au bulletin (33).

[*La garde nationale de Villefort à la commission des administrations civiles de police et tribunaux, le 12 vendémiaire an III*] (34)

Liberté, Égalité, fraternité.

Citoyens commissaires,

La plus belle recompense pour des republicains est un regard favorable de la mere patrie; c'est avec la plus vive sensibilité et reconnaissance que nous avons reçu le decret de la Convention nationale du 2 jour des sans culottides, qui fait mention honorable de notre zele pour déjouer les complots des malveillants; assurés la Convention que nous sommes prêts à sacrifier nos fortunes, à verser jusques à la dernière goutte de notre sang pour le maintien de la liberté, de l'égalité et pour l'entière execution des decrets emanés de la Convention nationale, que nous reconnaissons comme le seul gouvernail et la seule boussolle qui doit diriger et conduire au port le vaisseau de l'état.

Salut et fraternité.

BENOIT, *capitaine et 12 autres signatures.*

9

Le citoyen Perdrizet, juge de paix du canton d'Héricourt, département de la Haute-Saône, ayant fait sa soumission pour enrôler, habiller, armer et solder un défenseur de la patrie, envoie à la Convention nationale 71 L 5 sous pour le montant du dernier trimestre, y compris les cinq jours sans-culottides, à raison de 15 sous par jour.

Mention honorable, insertion au bulletin (35).

[*Le citoyen Perdrizet, juge de paix du canton d'Héricourt aux représentants de la Convention nationale, le 12 vendémiaire an III*] (36)

Liberté, Égalité, fraternité.

Citoyens Représentans

Aussitot que j'ai eu appris que les tirans de l'europe s'etoit coalisé pour détruire notre constitution, pour envahir la france et nous remettre dans les ferts, j'ai inscrit sur les registres de notre municipalité mes soumissions d'enrolé un volontaire, de l'habillé, de l'armée et de le soldé autant de tems que nous aurions une guerre a soutenir contre les tirans, j'ai pour cet effet enrolé, Jaques Rebillard de Chenebier, je l'ais habillé, armée et fait joindre le 3^e bataillons de la haute Saonne, campée près de Brisac [Brisach, Haut-Rhin], je l'ais soldé jusqu'à la fin d'avril 1793, tems auquel mon fils ainé agée de 17 ans que j'avois placé dans une maison de commerce a Strasbourg, me temoigna le désir ardent qu'il avoit d'abandonné pour quelques tems le commerce, de se rendre aux frontières pour deffendre sa patrie et combatre les satclites des despotes. Je me suis incontinent transporté a Strasbourg pour y prendre mon fils et le conduire au 3^e bataillons de la Haute Saonne qui étoit campé près de Lauterbourg. Je l'ais placé au dit bataillon comme canonier pour lequel état il avoit beaucoup de gout, il avoit même pris des leçons a Strasbourg. Je l'ai soldé, armé, habillé jusqu'à la fin de Prairial dernier tems auquel il a été gradé, depuis cette datte, je ne l'ai plus soldé, c'est pourquoy je fais passé à la Convention une somme de 71 L 5 s pour le montant du dernier trimestre y compris les 5 jours sans culotide à raison de 15 s par jour; dès que mon fils est à l'armée du Bas-Rhin, il a toujours été de l'avant garde, j'ai la satisfaction de savoir par ses superieurs qu'il a constamment été ferme a son poste et a deffendu sa patrie en vray républicain, il a voué une haine extreme aux tyrans, et chaque fois que l'occasion s'en est présenté il a fait mordre la poussiere à un grand nombre de leurs satelites. Je n'ay que deux fils, j'en ais fait le sacrifice a ma patrie, le cadet agée de 16 ans et 9 mois est entrée a l'ecole de mars a Paris où je desire ardemment qu'il reste jusqu'aux momens où la Convention le placera utilement pour deffendre sa patrie. Quand a moy, je jure fidélité eternal a la République une et indivisible, je jure d'etre inviolablement attachée au gouvernement révolutionnaire et de ne reconnoitre d'autres autorités que la Convention et sera toujours mon point de raliement et celui de tous les vrais républicains, je la félicite sur ses glorieux travaux, sur les mémorables journées des 9 et 10 thermidor et l'invite de rester ferme a son poste d'où elle combat si glorieusement les ennemis de la patrie.

(33) P.-V., XLVIII, 195.

(34) C 323, pl. 1377, p. 5.

(35) P.-V., XLVIII, 196.

(36) C 323, pl. 1379, p. 9. Mention marginale de la réception du don, sous la signature de Ducroisi. Voir ci-dessus mention de cette offrande, *Arch. Parlement.*, 10 brum., n° 47. *Bull.*, 20 brum. (suppl.).